

ARABELLION : INTERVIEW

En complément de l'article d'Arabellion paru en février 2014 avant l'ouverture du bureau de la Fondation Heinrich Boell Rabat, nous avons interviewé deux militantes actives dans la défense des droits des femmes au Maroc afin de nous éclairer sur le rôle joué par ces dernières du printemps arabe au Maroc : interview du 24 juillet 2014, avec Mme Fouzia Assouli Présidente de la Fédération de la ligue Démocratique des Droits des Femmes (FLDDF).

1- Quel rôle ont joué les féministes établies dans le printemps arabe ?

Le mouvement féministe au Maroc évolue parallèlement à la modernisation du pays. Il se nourrit des valeurs de la modernité, interroge la structure du patriarcat. Ce mouvement vise à libérer l'individu et à faire avancer la démocratie à l'instar d'une révolution permanente et pacifique. Le combat pour les droits des femmes au Maroc a commencé bien avant le printemps arabe :

- Le gouvernement de l'alternance sous la primature de M. Abderrahman El Yousfi fut le premier à s'attaquer à la question des droits de la femme au Maroc et ce, en élaborant un plan d'action pour intégrer les femmes dans le développement dans 4 domaines :
 - Santé : santé reproductive, MST, planification familiale... ;
 - Education : lutte contre l'analphabétisme des jeunes filles en zones urbaines et rurales... ;
 - Emploi : lutte contre la discrimination contre les femmes au niveau des salaires et dans les fonctions à responsabilité ;
 - Représentativité politique.

- Par la suite, la moudawana (code de la famille) a été adoptée en 2004 après un débat national et plusieurs manifestations ayant confrontées les pro et contres. Ce code a permis d'instaurer les bases d'une égalité entre les hommes et les femmes et a provoqué un bouleversement sociétal suite à l'abolition des principes suivants :
 - L'obligation d'obéissance envers l'époux ;
 - La responsabilité de la prise en charge du foyer est du ressort des hommes uniquement ;
 - La soumission des femmes à la tutelle d'un membre masculin de leur la famille et ce même après leur majorité ;
 - L'absence d'un âge minimal de mariage...

- L'Instance d'Equité et de Réconciliation (IER) : cette entité a reconnu les abus perpétrés durant les années de plomb envers les femmes et a émis à ce sujet les recommandations suivantes :
 - La reconnaissance de l'égalité des sexes ;
 - L'adoption et levée des réserves sur la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW) ;
 - L'adoption du traité international contre la torture ...

- En outre, plusieurs autres facteurs ont contribué à faire avancer l'égalité des genres au Maroc notamment un contexte international favorable, l'intégration de l'égalité des sexes au sein des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le militantisme et plaidoyer continuel des féministes marocaines, le discours de sa majesté le roi Mohammed VI en mars 2011 et finalement l'adoption de la constitution de 2011 qui fait, entre autres, référence dans son article 6 au droit positif et au lieu de la charia (la loi islamique).

2- Quelles étaient la participation et contribution de la FLDDF pour l'égalité pendant le printemps arabe ?

Au niveau de la FLDDF, nous avons commencé très tôt à collaborer avec tous les partis politiques qui souhaitent collaborer pour faire avancer la situation de la femme au Maroc qu'ils soient dans la majorité gouvernementale ou dans l'opposition. Depuis 2007, nous avons réussi à collaborer avec 7 partis politiques. La FLDDF a accompagné les partis politiques pour effectuer un bilan de leurs actions sur les droits de la femme. Par la suite nous avons créé une plateforme citoyenne pour la responsabilité et redevabilité permettant d'étudier et d'observer la situation de la femme au Maroc en termes socio-économiques, anthropologiques, politiques et l'application du code de la famille ... Ces études ont abouties à plusieurs recommandations qui ont fait l'objet de plusieurs actions de plaidoyer. En 2009, la FLDDF a réussi à mobiliser encore plus de partis politiques pour intégrer les droits des femmes dans leurs programmes électoraux et a interpellé chacun des ministres de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social sur l'avancement des questions d'égalité.

La FLDDF a vu venir le soulèvement du 20 février, puisqu'elle suit de près l'évolution des structures sociales telle que le passage de la grande famille à la famille nucléaire suite à la baisse du taux de fécondité, la hausse du taux d'alphabétisation des femmes... Ce mouvement est une interpellation qui va pousser à la mise à niveau du pays et à l'ouverture de l'espace de prise de décision aux femmes et aux jeunes qui représentent les deux tiers de la population marocaine. La participation de la FLDDF au mouvement du 20 février a surtout porté sur des revendications d'une démocratie égalitaire qui fait la part belle à l'élimination des discriminations envers les femmes dans tous les secteurs. Les groupements islamistes ayant pris part au 20 février ont refusé que l'égalité des sexes fasse partie des revendications du mouvement. Cela n'a pas empêché que plusieurs membres de la FLDDF étaient très actives lors des manifestations du 20 février à titre personnelle, par ce que la FLDDF n'a pas fait de communication officielle sur sa position vis-à-vis dudit mouvement.

En outre, le 12 mars 2011 plusieurs ONG féministes se sont réunies au siège de la FLDDF pour préparer un memo de revendications adressé à la commission de la révision constitutionnelle.

En avril 2011, la FLDDF a participé à la marche de Marrakech où il y a eu confrontation avec les islamistes qui refusaient les revendications d'égalité bandées par les féministes.

3- Est ce qu'il y a eu des améliorations de la situation de la femme après le printemps arabe ?

On ne peut malheureusement pas appliquer la même analyse à tous les pays de la région MENA. Le mouvement du 20 février a eu un impact momentané sur la cause des femmes au Maroc et ce en facilitant la constitutionnalisation de l'égalité entre les genres et de la préserver de tous changements des courants politiques.

Pour ce qui est de la question de l'égalité, depuis l'année 2000 le Maroc s'est divisé en deux courants : le progressiste et le conservateur. Suite aux changements induits par la moudawana, il y a eu une prise de conscience surtout de la part des femmes qui aspirent plus à l'égalité. Par conséquent, les programmes politiques des partis ont évolué vers une stratégie de ralliement du plus grand nombre de femmes au champ politique. A ce titre, il faut signaler que l'USFP avait demandé la révision de la constitution en faveur des droits des femmes depuis l'année 2008.

Néanmoins, il persiste des courants idéologiques conservateurs qui essaient d'adapter leurs discours aux évolutions du Maroc. La venue du PJD au gouvernement a eu pour effet de régresser ou de freiner l'élan des réformes des lois pour la défense des droits de la femme. D'ailleurs ceci est confirmé par plusieurs indicateurs notamment, la hausse du taux de chômage des femmes et la hausse du nombre de mariage de mineurs... Au même titre, l'application de la constitution adoptée depuis 2011 piétine et connaît une stagnation.

En réaction à ces blocages, des mouvements de coalition de la société civile se sont formés, comme la coalition civile pour l'article 19 qui a organisée la signature de plusieurs pétitions, la marche du 13 avril 2014, le sit-in devant le parlement en juin 2014